

ABONNEMENTS :

Numéro-Tournoi : Trois mois... Six mois... Un an...

Paris, Rue de Valenciennes, 115. Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Abonnements : la ligne... Faits divers... On peut s'abonner à l'étranger...

Les abonnements et les annonces sont payés à l'avance, en espèces ou en mandat postal.

ROUBAIX 2 MAI 1875.

DU SCRUTIN

Une polémique assez vive est engagée entre les journaux tant de Paris que des départements sur la question très grave du choix qu'il convient de faire entre le scrutin de liste, c'est-à-dire le scrutin par département, et le scrutin uninominal, c'est-à-dire le scrutin par arrondissement.

A propos de ce grave débat, il faut constater que la discussion porte sur deux points très distincts : la question de principe et la question d'opportunité.

Il n'y a que quelques journaux radicaux qui défendent comme un principe le scrutin de liste ; puisque, disent-ils, nous devons faire des élections politiques, le scrutin de liste seul peut assurer la réelle représentation politique du corps électoral ; il peut se produire certaines transactions pour la confection des listes, mais un programme commun réunit les candidats et crée entre eux une solidarité dont ils ne peuvent s'affranchir même après l'élection.

Certains journaux républicains, en général appartenant au centre gauche, ne méconnaissent pas en principe les avantages du scrutin d'arrondissement, mais ils en contestent l'opportunité, et ils expriment assez naïvement la crainte que son application ne tourne au profit des conservateurs.

En cette circonstance nous constatons avec regret que les journaux de centre gauche adoptent la fameuse méthode jacobine tant prônée par M. Gambetta, qui consiste à violer les principes dont on s'est fait précédemment le défenseur, parce que ces principes sont gênants dans l'application.

C'est ainsi que ces journaux républicains disent ouvertement : Si la République était fondée pour toujours, s'il n'y avait en France que des républicains partagés en whigs et Tories comme les royalistes d'Angleterre, si nous n'avions pas à craindre les efforts des monarchistes, il nous importerait peu que le scrutin se fit par département ou par arrondissement ; mais tous les partis vont provoquer le pays à se prononcer sur la forme du gouvernement en présentant des candidats qui ne sont pas républicains, par conséquent nous devons combattre un système qui offre des chances sérieuses à nos adversaires.

Les journaux conservateurs, et dans cette campagne menée avec vigueur, il convient de placer à leur tête le Français, luttent avec une grande énergie et une force remarquable de logique contre les diverses fractions du parti républicain. C'est aux républicains eux-mêmes, à d'anciens ministres de M. Thiers, MM. Waddington et Dufaure, qu'il emprunte les principaux arguments. Il rappelle avec quelle précision, dans la commission des lois constitutionnelles, M. Dufaure s'exprimait sur le scrutin uninominal : nous ne

peutons mieux faire que reproduire ces affirmations :

« La discussion me paraît presque épuisée. Je veux préciser l'objet du vote. Nous avons cru présenter une mesure très-conservatrice en proposant le scrutin uninominal sans restriction. Cela n'a aucun rapport avec le système de l'empire, bien au contraire ; l'empire voulait supprimer toutes les forces locales. Nous savions qu'une partie de la gauche nous combattrait, mais nous ne pensions pas trouver des adversaires à droite. Je reste convaincu que le projet présenté est encore le meilleur.

« Le scrutin de liste par département paraît abandonné ; je voudrais que ce point fût tranché par la commission. En proposant le vote uninominal, nous avons été frappés par les résultats du vote pour les conseils généraux, où presque tous les électeurs connaissent l'élu ; ces élections se font de bonne foi, en connaissance de cause, pour des motifs et des titres très-divers, mais tous bons et avouables.

« Nous nous sommes dit qu'il fallait approcher le plus possible de cet excellent résultat, et notre projet va aussi loin que possible dans ce sens. C'est la tradition de la monarchie constitutionnelle, et, en général, ces élections étaient bonnes et sincères. Le cens ou le suffrage universel ne fait pas de différence sous le rapport des élus et de l'électeur.

« Dans les villes, Paris, par exemple, nous voyons aussi de grands avantages, et nous sommes convaincus qu'on aura de beaucoup meilleurs résultats. Divisez l'élection, et vous aurez de bonnes chances de réussir ; maintenez les agglomérations, et l'esprit du parti le plus violent l'emportera. Ce qui est vrai pour Paris est vrai dans les autres grandes villes. Ainsi, même intérêt de sincérité et de conservation à la ville qu'à la campagne.

« Quant à l'intérêt politique du moment, nous n'y avons pas pensé ; nous avons voulu garantir l'intérêt permanent et général du parti conservateur en France, dans toutes ses nuances.

Ce qui donne tant de poids, en cette circonstance, à la parole de M. Dufaure, c'est qu'il exprime une opinion basée non pas seulement sur des nécessités passagères, des accidents de la vie politique d'un peuple, mais sur des principes permanents, sur des besoins fixes d'ordre et de moralité. Nous ne pouvons, en ce qui nous concerne, que donner notre adhésion aux déclarations si conservatrices du ministre de la justice.

ALEXANDRE WATTEAU.

La dépopulation de la France

Nous reproduisons le rapport présenté par le R. P. Sambin sur la question de la dépopulation de la France, au congrès des Comités catholiques (1875).

Messieurs, Beaucoup de bons esprits se préoccupent depuis quelques années de la diminution de la population de la France. On a désiré que ce sujet important fût traité devant vous.

Veillez, Messieurs, être indulgents pour moi, car c'est un sujet très vaste et très complexe, et je dois, pour rester dans les limites convenables, être court en vous présentant le fait même de la dépopulation, ses causes et enfin les remèdes qu'on peut y opposer.

§ I. — LE FAIT DE LA DÉPOPULATION.

Je me sers, pour établir le fait de la dépopulation de la France, de l'excellent travail de M. Claudio Jannet, inséré l'année dernière dans la Revue catholique des Instituteurs et du Droit (1). Les résultats du recensement de 1873 ont produit une émotion sérieuse. De 1866 à 1872, laissant de côté la population des Etats cédés à l'Allemagne, il y a eu une diminution de 366,935 habitants. Retranchant 134,000 hommes, victimes de la guerre, il reste 232,935 âmes de diminution.

Sans remonter plus haut que la Restauration, pendant la période de 1817 à 1832, 109 habitants donnent 3,11 naissances, chiffre à peu près égal à celui des autres nations européennes ; de 1833 à 1864, ce rapport n'a plus été que de 2,86 naissances ; de 1847 à 1865, il est tombé à 2,45 ; enfin, en 1868 (dernière année pour laquelle nous avons relevé complet des actes de l'état civil), il n'est plus que de 1,54.

Il n'y a pas à s'y méprendre, cette stérilité est en grande partie volontaire. Elle provient dans une certaine mesure de l'âge plus avancé auquel les hommes se marient. L'âge moyen auquel l'homme se marie en France s'est élevé de 27 ans, chiffre de la fin du dernier siècle, à 31 ans. Mais il faut surtout accuser les calculs des familles. Au vieux droit d'aînesse, on a substitué le triste régime du fils unique.

Les suites sociales sont celles-ci :

1° Une perturbation profonde dans l'assiette agricole du pays ; considérant surtout que les grandes villes et les centres manufacturiers voient leur population s'accroître, et que les campagnes voient au contraire la leur diminuer.

2° L'amointrissement de notre puissance militaire, qui est compromise ; — tandis que l'empire allemand, avec ses 40 millions d'habitants, peut disposer d'environ 395.000 jeunes gens de vingt ans, la France, avec 37 millions d'habitants, ne peut compter que sur un contingent de 300.000, et même de 288.000.

3° Enfin, le troisième effet de cet état de choses c'est l'effacement de la race française et de son influence. A la fin de l'ancien régime, la France, avec une population moindre, avait un nombre annuel de naissances à peu près égal à celui qu'elle a aujourd'hui ; nous sommes stationnaires, et les puissances rivales croissent rapidement.

Ce n'est pas seulement sur le continent européen que nos forces s'amointrissent. La perte de notre fécondité nous empêche de coloniser ce magnifique territoire de l'Algérie qui s'étend à nos portes. Lors de la conquête, la population de la France présentait un excédant annuel de naissances tel, que cette conquête est un acte de prévoyance ; depuis, avec l'affaiblissement de notre virilité, elle est devenue un embarras.

Pendant ce temps, — l'Allemagne envoie des flots d'émigrants dans l'Amérique du Sud, et surtout aux Etats-Unis, et y augmente de jour en jour son influence politique ; — l'Angleterre envoie ses enfants les plus actifs peupler l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le

(1) La question de la population a été traitée d'une manière approfondie dans les Etudes religieuses de Lyon, par le R. P. Toulemon (1873, 1er semestre, p. 217 et s., 423 et s., 431 et s., 726 et s., et 2e semestre, 675 et s.). Nous engageons nos lecteurs à recourir à ces articles importants. — L'émigration M. Fayet nous a fait aussi espérer pour l'année prochaine un rapport contenant de nouvelles données.

de la Méditerranée, et dirige sur les bords de la Plata un courant d'émigration de plus en plus important.

Il suffit de ces faits pour établir que la stérilité systématique des familles est le plus grand danger qui menace l'avenir de notre pays. Cherchons-en maintenant les causes.

LES CAUSES DE LA DÉPOPULATION.

Après avoir examiné, il m'a semblé pouvoir réduire ces causes à cinq principales :

- 1° Des doctrines subversives, erronées et impies ;
2° Le partage forcé des successions ;
3° Le luxe croissant uni au défaut d'épargne ;
4° La corruption des mœurs ;
5° Enfin et surtout la diminution de l'influence salutaire de l'Eglise sur la famille, le mariage, et par là l'affaiblissement de la grande loi.

Ces causes, multiples peuvent d'ailleurs se réduire à une seule : la séparation de Dieu, source de toute prospérité comme de toute vérité sociale. Permettez-moi d'entrer dans quelques explications, mais d'une manière extrêmement succincte.

PREMIERE CAUSE Des doctrines subversives erronées et impies.

L'essai sur le principe de la population, de Malthus, ministre anglican, parut en 1798. Le protestant Malthus et son école voient dans l'accroissement progressif de la population, selon les lois naturelles de la fécondité, la source de tous les maux qui peuvent accabler les nations.

Il dépensa des peuples de les éviter en employant les moyens préventifs, c'est-à-dire en ne se mariant qu'à un âge avancé, en n'ayant dans le mariage qu'un certain nombre d'enfants limité, en un mot, en usant de la contrainte morale. — Et si l'on veut comprendre cette contrainte morale, qu'on écoute ces lignes tirées de son livre :

« Si quelque homme, dit-il, juge à propos de se marier sans avoir l'espérance de pouvoir nourrir sa famille, un tel mariage est une action manifestement immorale... Livons donc ce homme coupable à la peine prononcée par la nature. L'accès à l'assistance de paroisses doit lui être fermé, et si la bienfaisance privée lui tend quelques secours, l'intérêt de l'humanité requiert impérieusement que ces secours ne soient pas trop abondants. Il faut qu'il sache que les lois de la nature, c'est-à-dire les lois de Dieu, l'ont condamné à vivre péniblement, pour le punir de les avoir violées (2).

Une école d'économistes modernes a adopté cette formule : la population tend à s'accroître plus rapidement que le capital, si elle n'est contenue par la prudence et la contrainte morale.

Enfin tout un plan de destruction de la famille chrétienne a été tracé par un des publicistes les plus habiles de la Révolution cosmopolite, M. Stuart Mill, dont les ouvrages ont plus d'influence encore sur le continent que dans notre patrie. « On ne peut espérer, dit-il le plus cruellement, que la moralité fasse des

(2) Voir une suite d'articles remarquables contre le malthusianisme publiés depuis un an dans la Revue catholique des Institutions et du Droit, de Grenoibre, par M. Louis Mounier.

progrès, tant qu'on ne considère pas les familles comme des unités morales.

« même mépris que l'ivresse ou l'autre excès corporel. » Et ne croyons pas, Messieurs, que ces doctrines impies et que l'Eglise abhorre soient seulement des théories sans écho, comme celles du phalanstère ou du fouriérisme ; non, certes, elles répondent trop à l'esprit révolutionnaire, qui tend à séparer les populations de l'idée du devoir, pour les porter vers l'intérêt.

Aussi, depuis quarante ans, le mouvement ascendant de la population s'est arrêté, et, en 1867, le 3 février, on a osé insérer dans le Moniteur un article où l'on célèbre ouvertement la stérilité du mariage « comme le symptôme le moins équivoque de cet esprit d'ordre, de prévision, de sage circonspection qui ne se manifeste que dans les sociétés arrivées à un haut degré de prospérité. » Trois ans après, la France, ébranlée par l'invasion, s'écriait : Nous succombons sous le nombre !

Hélas ! que sont devenus les magnifiques résultats de la fécondité des familles françaises dans les temps où nous fondions les belles colonies du Canada, de l'Acadie, de la Louisiane, des Antilles, des Indes ? Une nouvelle France fut fondée dans l'Amérique du Nord, glorieuse colonie qui garde invariablement la langue, les mœurs de la vieille France et nous offre un tableau saisissant de ce qu'étaient nos pères et de ce que nous pourrions être encore ! Il n'est pas rare d'y trouver des familles de vingt-quatre enfants.

Mais le système de perversion publique inauguré par la Révolution, continué par les sectes philosophiques et les économistes, a porté ses fruits. Dans la deuxième partie du XVIIIe siècle, la stérilité systématique des familles commença. Le régime du partage forcé, introduit par la Convention et consacré définitivement dans notre Code civil, n'a-t-il pas contribué à propager ce vice dans la population entière ? C'est la deuxième cause que j'ai énoncée.

2° CAUSE. — Le partage forcé des successions.

Des hommes sérieux, dévoués à leur pays, pleins de respect pour ses lois, demandent à nos législateurs d'examiner avec soin si notre droit successoral ne tend pas à l'affaiblissement et à l'amointrissement des familles :

1° Parce que le père n'a plus intérêt, ou plutôt se voit dans l'impossibilité de créer un centre de famille stable, que ce manoir soit un château, une maison ou une chaumière. Cette espérance inspire aux anciennes familles des merveilles de dévouement, d'épargne et d'économie.

2° Parce que le père n'a plus un ancrage suffisant pour maintenir son autorité. Les enfants relèvent de la loi, de l'Etat, et non de lui ; ils sont sûrs que le père ne pourra pas leur enlever leur part d'héritage, quelles que soient d'ailleurs leur conduite et leur ingratitude.

3° Parce que le père n'a plus intérêt à avoir un grand nombre d'enfants, ce qui était la gloire des familles antiques. Bien au contraire, il est porté à regarder avec terreur l'arrivée d'un nouvel héritier. Il voit dans l'augmentation du nombre la ruine de son état social, la ruine des premiers enfants auxquels il a donné son affection. Il faut alors un courage héroïque pour remplir la loi de Dieu dans toute son étendue.

Tout le monde, d'ailleurs, sait com-

ment illustre M. Le Play a dénoncé le partage forcé et des avantages héréditaires testamentaires. Nous remercions son génie qui a jeté sur ces questions une lumière vive, et qui a fait apparaître sous son véritable jour l'œuvre de la Révolution.

J'arrive à la troisième cause de dépopulation, qui est le luxe et le manque d'épargne.

3° CAUSE. — Le luxe et le manque d'épargne. Cette cause demanderait des développements et des explications multiples. Je ne puis ici que l'énoncer : le luxe a doublé et triplé les besoins factices ; les enfants, dès lors, deviennent non plus une richesse, mais une lourde charge et un embarras.

Il y a une quarantaine d'années que le mouvement ascendant de la population s'est arrêté. C'est aussi de cette époque que datent les encouragements systématiques donnés au luxe, et la multiplicité des cafés et des lieux de plaisir, qui semblent avoir atteint, entre 1860 et 1870, toutes les limites du possible, car on compte en France un café pour cent habitants. Sans examiner si l'augmentation du luxe ne détruit pas dans les ménages tout espoir d'épargne pour préparer l'établissement de ses enfants, dirons au moins qu'il met à cet établissement de très grandes difficultés. Les dots qui sont demandées pour les filles s'élèvent à des taux énormes ; l'honnêteté, les qualités, la naissance, l'honneur de la famille, tout cela est insuffisant, si une dot très considérable qui puisse suffire aux besoins factices que la société s'est créés, ne vient s'y joindre ; et, même avec une dot considérable déjà, songe-t-on d'avance à l'abaissement de l'état de la famille que produirait tel ou tel nombre d'enfants.

Je me borne à indiquer cette cause ; il serait impossible, en effet, d'en étudier les racines multiples ; il faudrait des volumes. Il en est de même de la quatrième, qui est la corruption des mœurs.

4° CAUSE. — La corruption des mœurs.

Ici, Messieurs, j'éprouve un certain embarras, je ne puis présenter qu'une partie du mal, et ne présenter même cette partie du tableau que d'une manière imparfaite. Si l'on étudiait nos mœurs, on y verrait une nation féconde et vigoureuse, la corruption, non-seulement abâtardit les races, mais augmente la stérilité, qui devient jusqu'à un certain point involontaire, mais qui n'en est pas moins volontaire dans la cause. Ce sont là des questions qui sont plutôt du ressort des sciences médicales. — Je dirai seulement que le nombre des enfants morts-nés qui, en 1848, a été de 29,453, est augmenté en 1872 à 43,140, — augmentation de 13,687, en y comprenant les avortements qui sont le résultat de crimes ; quand le grand nombre de enfants illégitimes, qui sont en dehors de toutes les causes ordinaires de croissance, doit nécessairement causer une plus grande mortalité dans le premier âge et causer en même temps une dégénérescence de la race ; que l'infanticide s'élève dans certains lieux à la hauteur d'une véritable institution ; — que l'âge avancé auquel nombre d'hommes contractent mariage doit nécessairement diminuer la fécondité ; — que cet effet est encore produit par l'abus des liqueurs alcooliques, et nous avons constaté tout à l'heure l'effrayant accroissement du nombre des cafés et cabarets. — Je m'arrête sur ce point, Messieurs, je ne

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 3 MAI 1875.

PROSCRITS

SOUVENIRS

De la Révolution de 93 en Artois

PAR G. DE BRUGNY D'HAGUEAUX.

X. EMBUCHES ET PERFIIDIES.

(Suite).

Le mendiant était pensif. Je cherche, dit-il... On ne m'aime pas beaucoup à la ferme du Frêne... Si je le fais arrêter, j'aurais mes quatre louis d'or ?

— Tu n'a pas même besoin de les faire arrêter. Assure-toi, par un moyen quelconque, qu'ils sont chez Mantel, et tu seras payé.

— C'est bon, citoyen, j'y parviendrai... Où te retrouverai-je ?

— Comme je ne veux pas laisser remarquer ma présence ici, je vais aller me promener au village voisin. Tu me rejoindras à Raquinghem.

— Entendu. Attends-moi au cabaret qui se trouve au coin de la place.

Le mendiant sortit en pensant aux quatre pièces d'or qui luisaient d'avance à ses yeux ; puis, voulant savoir ce que cela lui ferait de livres, il se mit à compter sur ses doigts, et il arriva au chiffre de quatre-vingt-seize.

— Quatre-vingt-seize livres, se disait-il chemin faisant. C'est presque cent. Si j'avais le bonheur de faire quelques affaires comme celle-là, je serais bienôt riche ! Quatre louis d'or ! presque cent livres !... et le plaisir de faire monter deux aristocrates à la guilotine par dessus le marché ! Vive la République une et indivisible ! Quatre-vingt-seize livres ! Il ne manque plus que de voir arrêter le soi-disant prêtre Varlet. Mais j'y arriverai aussi.

En faisant ce beau rêve, il était parvenu à la ferme du Frêne. Aussitôt que la fermière l'aperçut, elle se hâta de lui donner un morceau de pain, et referma la porte. Au même moment M. Mantel arrivait, et le voyant regarder de tous côtés.

— Dis donc, va-t-en dans ta commune, toi. Que cherches-tu ? Il n'y a pas de prêtres à dénoncer ici.

Et le prenant par les épaules, il le poussa hors de la cour.

Se voyant si brusquement éconduit, le mendiant ne renonça cependant point à l'espoir de gagner les pièces

d'or qui brillaient à ses yeux d'un si vif éclat. Il rôda quelque temps autour de la maison, cherchant une occasion favorable.

Elle lui apparut sous la forme d'un ouvrier qui, sortant de la ferme, se dirigeait vers Raquinghem.

— Bonjour, Baptiste, où vas-tu si vite ?

— Je vais où j'ai besoin d'aller.

— Tu n'as pas l'air beaucoup plus aimable que ton maître. Sais-tu que tout à l'heure il m'a jeté à la porte comme un chien, prétendant que j'étais un dénonciateur de prêtres ; comme s'il pouvait dire des choses pareilles !

— Je n'en sais rien, je ne m'occupe pas de cela, répondit l'ouvrier, qui paraissait très peu désireux de lier conversation avec lui.

— Je vois bien, continua le misérable, que tu es comme tout le monde. On me croit républicain ; mais vous ne voyez donc pas que c'est pour tromper les autres, et pour aider à snover les prêtres et les nobles qui se cachent.

Et, comme son compagnon de route ne paraissait pas très convaincu.

— Si j'étais un dénonciateur, qui est-ce qui m'empêcherait de dénoncer ton maître ?

— Mon maître n'a rien fait de mal.

— Bast ! va donc conter cela à d'autres ! comme si je ne savais pas qu'il cache en ce moment chez lui deux aristocrates déguisés en colporteurs !

— Comment peux-tu savoir cela ?

— Je le sais, parce que je les ai vus entrer.

— N'en dis rien au moins, tu nous ferais tous guillotiner.

— Si j'avais voulu parler, je n'aurais pas attendu jusqu'à maintenant. Tu peux être tranquille.

Puis, après une pause :

— C'est comme les prêtres, j'en connais plus de dix qui se cachent dans le pays, je fais souvent leurs commissions ; c'est toujours moi qui porte les lettres du curé Varlet.

— On dit cependant que c'est toi qui l'as dénoncé aux gendarmes il y a huit jours.

— Peut-on inventer des pareilles abominations !... Tiens, je vais te raconter l'affaire, et tu verras qu'au contraire c'est à moi qu'il doit de n'avoir pas été pris. Les gendarmes le poursuivaient avec ordre de l'arrêter ; ils me rencontrèrent, je fais semblant de vouloir les aider, et je les fais chercher où je savais bien qu'il n'était pas ; enfin, pour lui laisser le temps de s'échapper,

je les emmène à Baudringhem sous prétexte de requérir du monde, et pendant ce temps-là mon Varlet prenait de l'air. Tu vois bien que s'il a encore la tête sur les épaules, c'est à moi qu'il le doit.

— Cependant il ne se fie pas à toi. Il a tort. Est-ce que je ne sais pas où il se cache ? Il y a huit jours, il était chez Tournel, aujourd'hui il est chez Paternelle.

— Oh ! pour le coup, tu te trompes, ce n'est pas là qu'il est.

— Qu'en sais-tu ?

— Je le sais.

— Oui, vraiment, c'est à toi qu'il confie ses secrets.

— Je ne dis pas cela.

— Tu vois bien.

— Mais aujourd'hui je le sais, parce que je vais lui porter une lettre.

Le mendiant ne put retenir un mouvement de joie. Son cœur treme et cauteleux s'éclaira d'un sinistre reflet ; mais, reprenant aussitôt son sang-froid :

— Après tout, cela m'est bien égal. Je me moque du curé Varlet comme de ça, dit-il en faisant claquer l'ongle de son pouce, contre ses dents.

Et comme il arrivait à un croisement de route :

— Je te quitte, citoyen, je vais de

ce côté, dit-il, en montrant un sentier qui s'éloignait vers la droite.

Une demi-heure plus tard, il entra au cabaret où l'attendait son complice. Sa hideuse physionomie reflétait une joie sauvage, un aourire sardonique plissait ses lèvres ; il chantonnait le Ça ira.

— Citoyen, paie-moi mes quatre louis d'or, je les ai gagnés ?

— Tu sais où ils sont ?

— Dans ta poche en attendant qu'ils viennent dans la mienne.

— Je ne te paie pas des pièces d'or.

— Mais j'en parle, moi, tu me les as promises, il me les faut.

— Tu les aura, quand je serai sûr que tu les as gagnés. Tu as donc découvert l'endroit où se cachent les aristocrates ?

— Ceux-là et un autre encore. Ah ! j'ai de la chance aujourd'hui, j'ai fait d'une pierre deux coups.

Il raconta alors la conversation qu'il avait eue avec l'ouvrier, pauvre paysan sans défiance, qui ne se doutait ni du mal qu'il avait fait, ni du danger qu'il faisait courir à ceux qu'il servait, et auxquels il était cependant entièrement dévoué.

(A suivre).